

LA RD CONGO À LA RECHERCHE D'UN CONTRAT SOCIAL JUSTE ET STABLE. UN ÉCLAIRAGE DE LA THÉORIE DES JEUX

Introduction

Adélard-Diens KASESHI Mulenge, Professeur à l'Université Catholique du Congo (Kinshasa), à l'Université Pédagogique Nationale (Kinshasa) et à l'Institut supérieur de commerce (Bandundu-Ville).
ade.kas@hotmail.fr

Depuis son indépendance en 1960, la RD Congo s'est rendue célèbre par son instabilité politique chronique. Cela peut se justifier par les diverses crises qui jalonnent son histoire, en l'occurrence : le chaos de la première république (1960-1965), la première guerre du Shaba, dite « la guerre de quatre-vingts jours » (1977) ; la deuxième guerre du Shaba, dite « la guerre de six jours » (1978) ; les pillages et émeutes de la faim (1991 et 1993) ; l'épuration des Kasaiens du Shaba (1992) ; la marche de l'espoir des chrétiens (le 16 février 1992) ; la rébellion de l'AFDL (1996-1997) ; la balkanisation du Congo (1998-2002) ; les violences postélectorales (2006-2007) ; les frustrations laissées par les élections aussi bien de 2011 que de 2018 ; l'explosion de la violence dans le Kasai depuis 2016 ; les marches du 31 décembre 2017, du 21 janvier et du 25 février 2018, organisées par le Comité laïc de coordination (CLC) ; et enfin la violence quasi quotidienne dans la partie orientale du pays, orchestrée par des groupes armés ou des groupes ethniques.

La persistance de ces crises indique que le problème fondamental de la RD Congo n'a pas encore trouvé une solution en dépit de la pléiade de négociations, conférences, rencontres, dialogues, concertations, conclaves, sommets, consultations, accords, et autres, organisés pour le résoudre. En effet, de la conférence de la Table Ronde de 1960 à l'Accord de la Saint-Sylvestre du 31 décembre 2016, en passant par la Conférence Nationale Souveraine (1991-1992), les Accords de Lusaka (1999), les Négociations politiques de Sun City (2002) et de Pretoria (2002), le Dialogue Politique National Inclusif à la cité de l'Union Africaine (2016), les Congolais empilent les rendez-vous sans qu'ils débouchent sur un tournant décisif de leur histoire. Celui-ci correspondrait à la destruction

du vieux monde politique, avec ses vieilles méthodes, vieilles recettes et vieilles pratiques pour se transformer en quelque chose de nouveau.

Et si ces marchandages politiques témoignent du désir légitime des acteurs nationaux et/ou internationaux de chercher des solutions à nos problèmes par la médiation politique, force est de constater qu'ils n'ont jamais, malheureusement, permis à la société congolaise de se mettre en mouvement pour se changer elle-même de l'intérieur et pour retrouver le goût de l'avenir. Au contraire, les négociations et les élections se suivent et se ressemblent pendant que le pays, lui, poursuit sa descente aux enfers. L'incapacité des Congolais à trouver des solutions efficaces et durables donne du pays l'image d'une société anarchique, déchirée par l'affrontement entre les égoïsmes tant nationaux qu'internationaux, bloquée par les démons de la division, et vouée à l'instabilité perpétuelle, à l'échec du vivre ensemble et au sous-développement.

L'échec du vivre ensemble traduit la crise de l'État. Le projet étatique, initié pendant la colonisation, est en faillite totale. En effet, le Congo, comme d'ailleurs la plupart des pays africains, est un État failli. Selon Pascal Boniface, les États faillis se distinguent par : la pression démographique, les violences communautaires, l'émigration chronique et soutenue, les inégalités de développement, le déclin économique, la criminalisation, la détérioration des services publics, le non-respect des droits de l'homme ou l'intervention d'autres puissances¹. Dans ces conditions, l'État failli est incapable de construire une vision commune de l'intérêt général et d'organiser le vivre ensemble. D'où ces questions qui taraudent notre esprit : pourquoi les Congolais ne parviennent-ils pas à résoudre leurs problèmes communs par la médiation politique ? Comment faire émerger un contrat social juste et stable ? Sur quels principes peut-il être fondé ?

Pour répondre à ces questions, j'avance l'hypothèse suivante : l'instabilité politique structurelle, dont souffre la RD Congo, s'explique principalement par l'égoïsme de quelques castes éhontées qui, chevillés à leurs privilèges acquis, faussent les règles du jeu dans toutes les interactions stratégiques afin que les résultats de la coopération soient toujours programmés en leur faveur. Ainsi, la petite élite au pouvoir, profitant de l'existence d'une culture politique et d'un cadre institutionnel fondés sur le « chacun pour soi », milite pour le *statu quo* ou le chaos afin qu'elle continue à profiter de la rente minière, de la rente politique, de la rente de l'aide au développement ou de la rente des investissements privés.

Le règlement de ce problème passe par la construction d'un nouveau compromis démocratique. Celui-ci doit être fondé sur l'esprit de coopération, symbolisé par les valeurs sociales telles que l'altruisme, l'empathie, la justice-équité, le désir de servir le bien commun, la confiance, le souci

1 Pascal BONIFACE, *La Géopolitique. 48 Fiches pour comprendre l'actualité*, Paris, Eyrolles, 2018, p. 60.

de l'autre, le respect des règles communes, la loyauté. Ainsi, autant la prospérité est propice dans une société où les agents sont enclins à coopérer, autant la pauvreté hante une société caractérisée par l'égoïsme et le désordre. En effet, dans une société où les membres coopèrent beaucoup, l'instinct de coopération exerce un impact positif sur le vivre ensemble et sur l'économie dans la mesure où il tempère l'égoïsme des individus pour favoriser le développement de l'esprit de coopération. Celui-ci renforce le contrat social (cohésion sociale), parce qu'il permet aux individus de s'entendre et de s'associer pour organiser l'auto-dépendance en vue de la réussite de l'ensemble de la société.

En revanche, une société dominée par le calcul de la maximisation des intérêts particuliers a l'inconvénient d'être une société fortement inégalitaire et désordonnée, caractérisée par le contraste fort entre l'accumulation des richesses par une petite élite au pouvoir et l'accroissement de la misère de la majorité des citoyens. Dans ce cas de figure, la logique de chacun pour soi alimente les crises et conflits susceptibles de provoquer l'instabilité politique en créant un climat de suspicion, de méfiance, de désordre, de chaos et d'incertitude qui empêche l'émergence de la coopération, censée cimenter le vivre ensemble et préparer l'environnement pour un fonctionnement optimal des marchés.

Dès lors, ma démarche consiste à comprendre et à formaliser l'apport de l'esprit de coopération sur la stabilité du contrat social et sur l'efficacité économique. Autrement dit, je voudrais dépasser l'horizon borné de l'économie classique et néoclassique qui a longtemps placé l'égoïsme sur un piédestal pour montrer que la recherche de l'altruisme peut faciliter l'enrichissement d'une société au fil du temps. Pour analyser plus finement cette hypothèse centrale, je me propose de recourir aux outils méthodologiques de la théorie des jeux. Celle-ci est une branche complexe des mathématiques² qui permet d'étudier la manière dont les individus se comportent dans des situations d'interdépendance.

L'objectif de cette réflexion est de permettre aux citoyens congolais de mieux s'approprier, en cette période difficile de notre histoire, les éléments du débat démocratique. Il s'agit davantage d'aiguiser la conscience collective sur la persistance de nos difficultés plutôt que de se focaliser sur l'alchimie des promesses électorales, la recherche de l'homme ou de la femme providentielle et les subtilités des regroupements politiques. Ces phénomènes, loin d'être négligeables, sont l'arbre qui cache la forêt, car le Congolais moyen sait que, quelles que soient les alliances politiques, les négociations, les accords, les élections, nos problèmes de fond restent entiers. Entière aussi est notre incapacité à les résoudre dans un cadre de médiation politique, à moins que l'intelligence collective se hisse au-

2 Dans cet article, je laisse de côté tout langage mathématique avancé afin de rendre la théorie des jeux accessible à un large public. Quant au public spécialisé, je le renvoie aux ouvrages cités ici.

dessus de l'esprit de compétition, de rivalité qui privilégie la logique néo-darwinienne pour refonder le contrat social sur l'esprit de coopération.

Pour ce faire, je voudrais d'abord présenter succinctement la théorie des jeux en m'attendant particulièrement sur le dilemme du prisonnier et l'équilibre de Nash qui sont ses concepts les plus familiers. Ensuite, je formaliserai la métaphore keynésienne des deux chauffeurs pour mettre en évidence le lien entre l'esprit de coopération (altruisme) et les opportunités de gain mutuel des joueurs. Autrement dit, je démontrerai que lorsque les joueurs choisissent de jouer collectif (coopération), ils sont tous gagnants car leurs gains sont supérieurs par rapport à la situation où chacun jouerait individuel en se focalisant uniquement sur son intérêt personnel. Enfin, j'esquisserai, en m'appuyant sur la « Théorie de la justice » de John Rawls, quelques principes censés constituer les fondements d'un nouveau compromis démocratique ou d'un contrat social juste et stable.

1. La théorie des jeux : une vue d'ensemble³

La vie en société met en scène des acteurs (individus, familles, associations, équipes, entreprises, partis politiques, pays, régions) qui interagissent de telle sorte que les résultats qui les affectent dépendent des actions des uns et des autres. C'est dans cette optique que les économistes ont mis en place la théorie des jeux pour analyser les interactions stratégiques des individus supposés rationnels. La théorie des jeux entend donc dépasser la microéconomie traditionnelle qui défend l'hypothèse d'atomicité des agents économiques selon laquelle les décisions d'un agent n'affectent pas les autres. Pour ce faire, elle étudie le lien entre comportements individuels et conséquences collectives. Mais la difficulté de ce type d'approche tient au partage des fruits de la coopération, surtout lorsqu'il y a un conflit d'intérêt entre acteurs : comment allouer les richesses, imputer les coûts, répartir le pouvoir, les honneurs entre signataires d'un accord ? Ces questions préoccupent la théorie des jeux depuis le calcul des probabilités au 17^e siècle jusqu'à nos jours.

1.1. Origine et développement

Habituellement, on situe le point de départ de la théorie des jeux à l'ouvrage d'Augustin Cournot, paru en 1838 et intitulé : *Recherche sur les principes mathématiques de la théorie des richesses*. En analysant le comportement de deux entreprises en concurrence sur un même marché,

3 Il ne s'agit pas pour nous ici de rendre compte de développements récents de la théorie des jeux. Nous nous en tenons uniquement à une brève présentation de la théorie des jeux. Le lecteur désireux d'en savoir plus, lira avec intérêt : Pierre DEHEZ, *Théorie des jeux. Conflit, négociation, coopération et pouvoir*, Paris, Economica, 2017 ; Sylvain BÉAL et Yannick GABUTHY, *Théorie des jeux coopératifs et non coopératifs. Application aux sciences sociales*, Bruxelles, De Boeck, 2018.

Cournot a anticipé le concept d'équilibre d'un jeu non coopératif que John Nash a défini en 1950, c'est-à-dire plus d'un siècle après. Dans le même ordre d'idées, Francis Ysidro Edgeworth publia en 1881 son livre, intitulé *Mathematical psychics*, dans lequel il analysa des transactions stables dans une économie d'échange. Il a démontré que l'échange entre deux personnes est indéterminé à l'intérieur de la courbe des contrats. Or, cette dernière recense l'ensemble des issues coopératives pareto-optimales. Les individus ont donc véritablement un intérêt commun à s'entendre sur l'une de ces issues, mais leurs intérêts sont rigoureusement contradictoires « tout au long de la courbe des contrats », dans la mesure où l'acheteur préfère toujours payer le moins cher possible, tandis que le vendeur préfère vendre le plus cher possible. Dès lors, la question de la détermination du prix revêt un enjeu conflictuel entre les échangistes, à moins que l'échange se déroule dans le contexte idéal de la concurrence parfaite. Or, tout le monde sait ou aurait dû savoir que, dans l'économie réelle, la concurrence n'est jamais parfaite ! Dans ces travaux, Edgeworth a anticipé le concept de noyau d'un jeu coopératif introduit par Gillies et Shapley en 1953⁴.

Mais il fallait attendre le début du XX^e siècle pour que se développe la théorie mathématique des jeux, avec les travaux de Zermelo (1912) et Emile Borel (1921) sur les jeux de société. Ce dernier, par exemple, avait fait, en 1921, une communication à l'Académie des Sciences sur le thème : « La théorie du jeu et les équations intégrales à noyau symétrique gauche ». En 1928, poursuivant les intuitions d'Émile Borel, le mathématicien John Von Neumann va proposer une théorie des jeux à somme nulle et à deux joueurs en développant le « théorème du minimax » comme résultat de ce type de jeux. Ce théorème postule, commente Bernard Guerrien, que tout jeu à somme nulle à deux joueurs comporte une solution formée par leurs stratégies *minimax*, solution pour laquelle leurs gains sont égaux à leur *niveau de sécurité*⁵. En effet, dans les jeux à somme nulle, par exemple, la rationalité de chaque joueur consiste à déterminer, soit son gain minimum en optant pour des stratégies qui maximisent ce gain minimum (stratégie maximin), soit sa perte maximum en optant pour des stratégies qui minimisent cette perte (stratégie minimax). Selon le théorème du minimax de von Neumann, la valeur du jeu correspond au gain (maximin ou minimax) qu'elle génère pour chaque joueur. Ainsi, le minimax de l'un est égal au maximin de l'autre : maximum minimorum = minimum maximorum.

Au-delà de tous ces travaux précurseurs, les économistes attribuent généralement la naissance de la théorie des jeux à John Von Neumann et Oskar Morgenstern qui ont publié, en 1944, un ouvrage collectif intitulé : *Theory of Games and Economic Behavior* (Théorie des jeux

4 Pour en savoir plus, lire : Pierre DEHEZ, *Théorie des jeux. Conflit, négociation, coopération et pouvoir*, Paris, Economica, 2017.

5 Bernard GUERRIEN, *Dictionnaire d'analyse économique. Microéconomie, macroéconomie, théorie des jeux*, Paris, La Découverte, 2002, p. 287.

et comportements économiques). Dans ce « traité » fondateur, les deux mathématiciens appliquent la théorie des jeux à l'économie en considérant que tous les problèmes économiques peuvent se ramener à un jeu de stratégie entre des acteurs rationnels qui poursuivent des objectifs exogènes et indépendants en raisonnant de manière stratégique. Autrement dit, ils tiennent compte de la connaissance qu'ils ont ou des anticipations rationnelles qu'ils font du comportement des autres joueurs. Ces deux mathématiciens démontrent, à la suite d'Edgeworth, que la solution d'une négociation non contraignante entre deux joueurs demeure indéterminée. Dans les années 1950, la théorie des jeux a été enrichie par les apports de Tucker et Nash qui ont proposé, tour à tour, le dilemme du prisonnier et le concept d'équilibre – dit équilibre de Nash – comme solution des jeux non coopératifs. Ce sont ces jeux non coopératifs qui intéressent plus les économistes.

Comme on peut le constater, la théorie des jeux est, au départ, une branche des mathématiques qui a été élaborée et mise au point par des mathématiciens. Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale qu'elle s'est progressivement ouverte aux sciences sociales telles que l'économie, la science politique, la sociologie, le droit, etc. Elle est appliquée maintenant dans plusieurs domaines, notamment : l'économie industrielle, la gestion, le marketing, les jeux de société (poker, échecs, etc.), les politiques économiques nationales, la détermination des stratégies militaires, la détermination des cartes électorales, le marché politique, les relations internationales.

C'est le concept de rationalité qui permet d'établir un lien entre l'économie et la théorie des jeux. En effet, la rationalité est assimilée à la recherche d'un maximum d'une fonction-objectif de telle sorte que le consommateur cherchera à maximiser son utilité tandis que le producteur cherchera à maximiser son profit. Cette recherche est posée sous la forme d'un problème mathématique. Toutefois, l'application « jusqu'au bout » du principe de rationalité, dans toutes les situations de coopération, peut conduire à des issues (solutions) inefficaces ou sous optimales. C'est ce qui justifie d'ailleurs que la théorie des jeux soit envahie par l'apparition des concepts, des résultats et des débats épistémologiques nouveaux. L'article de Robert Aumann, paru en 1985, s'inscrit dans cette optique d'une épistémologie renouvelée de la théorie des jeux et d'une critique de ses concepts fondamentaux. Écoutons ce qu'il dit : « Ma thèse principale est qu'un concept de solution doit être jugé plus par ce qu'il permet de faire que ce qu'il est, plus par sa capacité à établir des relations et à pénétrer le fonctionnement des processus sociaux auxquels il est appliqué que par des considérations de plausibilité a priori, basées uniquement sur sa définition »⁶. C'est dans ce sens qu'on peut comprendre son concept

6 Robert AUMANN, cité par Pierre DEHEZ, *Op. cit.*, p. 10.

d'« équilibre corrélé » qui fait intervenir une tierce personne, la plus neutre possible, la Nature, pour résoudre le problème de coordination entre équilibres multiples. Le concept de « point focal » ou « convention », proposé par Schelling, a la même valeur heuristique.

Plus récemment encore, l'approche expérimentale a permis de réévaluer les différents concepts et hypothèses de la théorie des jeux en mettant en évidence leurs limites, et en ouvrant de nouvelles pistes de recherche. C'est dans ce contexte qu'est née une nouvelle discipline, la neuro-économie, qui combine, dans une démarche interdisciplinaire, la psychologie et l'économie⁷. Il s'agit surtout de montrer que les contextes, croyances, normes, valeurs, conventions, règles, jouent un rôle déterminant dans la solution d'un jeu.

Malgré ces récents développements, il faut bien reconnaître que la théorie des jeux existe depuis longtemps, aussi longtemps au moins que le calcul des probabilités comme le révèle le « jeu contre la nature » à un ou plusieurs joueurs. Dans ce type de jeu, seul compte, pour chaque joueur, la réalisation éventuelle d'un événement aléatoire qui ne dépend ni de son propre choix, ni de celui des autres. Cette réalisation peut être considérée comme le résultat d'un choix « au hasard » qui fait intervenir un joueur passif appelé « Nature ». Ainsi par exemple, lors du jet d'une pièce de monnaie, on peut dire que la nature a choisi pile ou face selon le cas. Ce type de jeux a intéressé d'abord des philosophes et mathématiciens, à commencer par Blaise Pascal et son fameux « paris ». D'autre part, les réflexions autour des problèmes posés par ces jeux – dits « de hasard » – sont, en bonne partie, à l'origine du calcul des probabilités et du concept d'espérance d'utilité qui fut proposé pour résoudre le problème posé par le Chevalier de Méré⁸. Cette approche de la théorie des jeux est aussi appelée théorie de la décision en incertain. Laissons de côté ce type de jeu pour nous focaliser sur la solution des jeux non coopératifs engageant deux joueurs actifs qui sont en interaction directe.

1.2. Le cœur des jeux non coopératifs : l'équilibre de Nash

Les jeux non coopératifs décrivent les interactions entre individus qui sont libres dans leurs choix et poursuivent des objectifs propres et indépendants. Ces individus, appelés joueurs, sont privés de communication avant le jeu et n'ont pas nécessairement le moyen de s'engager fermement à poursuivre un plan d'action donné. La difficulté de ces jeux tient justement

7 Pour approfondir, voir : Christian SCHIMDT, *Neuroéconomie. Comment les neurosciences transforment l'analyse économique*, Paris, Odile Jacob, 2010 ; et Eyal WINTER, *Feeling smart. Why our emotions are more rational than we think*, New York, Public Affairs, 2014, traduit en 2017 sous le titre, *Libérez vos émotions. Sont-elles plus rationnelles que nous le pensons ?*, Louvain-La-Neuve, De Boeck.

8 Pour en savoir plus, lire : S. JALLAIS, « Le paradoxe de Saint-Petersbourg », in *Cahiers français*, n° 254, Janvier-Février, 1992, p. 56. Ce paradoxe, raconté par Daniel Bernoulli (1700-1782) met en évidence le fait que les individus préfèrent, face au risque, un gain plus petit mais certain plutôt qu'un gain supérieur mais incertain.

au fait que les situations d'interaction stratégique conduisent souvent à des échecs de la coopération à cause de « la présence d'intérêts contradictoires au sein d'une plage d'intérêts communs plus vaste »⁹. Dans ce contexte, l'équilibre de Nash se présente comme le concept-solution des jeux non coopératifs. Il a l'avantage de conduire des raisonnements en boucle jusqu'à l'apparition des profils de stratégies justifiant les comportements mutuels des joueurs qui sont en relation de co-dépendance. Autrement dit, les profils de stratégies doivent présenter une stabilité minimale par rapport aux déviations unilatérales.

1.2.1. Définition de l'équilibre de Nash

Dans le langage courant, comme d'ailleurs en économie, le mot « équilibre » est utilisé pour désigner une situation où « rien ne bouge », ce qui suppose qu'il y a possibilité de mouvement même si cela ne se réalise pas. Or, tel n'est pas le cas avec l'équilibre de Nash, puisqu'il résulte d'un choix unique et simultané de stratégies par les joueurs. Ces derniers n'ont plus la possibilité de « bouger », de changer d'avis une fois leur décision prise. L'équilibre de Nash correspond donc à une combinaison de stratégies (une par joueur) de telle sorte que chaque joueur maximise son gain qui dépend du choix des autres. Il s'agit d'une fonction des meilleures réponses dans la mesure où lorsque tout le monde a annoncé son choix, personne ne regrette le sien au regard de ceux des autres. C'est pour cette raison qu'on parle de situation de non regret (Fonction de non regret). Si l'équilibre de Nash est strict, l'éviter doit avoir un coût pour les joueurs parce qu'il constitue l'ensemble des stratégies tel qu'aucun joueur ne peut obtenir un gain supplémentaire en changeant unilatéralement de stratégie. Dans ce contexte, l'équilibre de Nash cherche les résultats qui sont stables par rapport aux déviations individuelles, donc unilatérales. Toutefois, l'équilibre de Nash ne correspond pas toujours à un mécanisme de coordination efficace au sens de Pareto, tel que cela apparaît dans le dilemme du prisonnier.

1.2.2. Le dilemme du prisonnier

Le dilemme du prisonnier a été formalisé par le mathématicien Tucker même si la problématique qu'il aborde remonte à David Hume et son traité de la nature humaine de 1739. Tucker raconte l'histoire de deux suspects qui sont arrêtés et remis au juge d'instruction pour une affaire grave, par exemple, un crime avec préméditation. Le juge, ne disposant d'aucune preuve matérielle contre eux, décide d'utiliser un stratagème qui donne à chacun la possibilité d'avouer (A) ou de nier (N), sachant que si les deux nient, ils seront condamnés à une faible peine de prison (1 an). En revanche, si l'un nie et l'autre avoue, celui qui a avoué sera libéré (0 an

⁹ Laurent CORDONNIER, *Coopération et réciprocité*, Paris, PUF, 1997, p. 49.

de prison), tandis que celui qui a nié subira la peine la plus lourde (10 ans de prison). Au cas où les deux avoueraient le crime, ils écoperaient d'une peine intermédiaire (5 ans de prison). Si les deux prisonniers se taisent, ils sont libérés, et le gain de chacun est de 0. Ce problème peut être visualisé dans la matrice des gains suivante :

Figure 1 : Le jeu du dilemme du prisonnier

	A avoue	A nie
B avoue	(5, 5)	(0, 10)
B nie	(10, 0)	(1, 1)

Une des caractéristiques essentielles de ce modèle est que la stratégie consistant à avouer est une stratégie dominante car, quel que soit le choix de l'autre, mieux vaut avouer que nier. Il n'y a donc qu'un seul équilibre qui correspond à la situation où chacun choisit d'avouer le crime. Cet équilibre est « robuste » parce que chaque joueur anticipe logiquement le raisonnement de l'autre : le choix de sa stratégie dominante. Mais cet équilibre de Nash (A, A) n'est pas optimal car si A et B nient le crime, ils obtiennent un gain supérieur : 1 an de prison au lieu de 5 ; d'où le « dilemme » : $(N, N) > (A, A)$. Donc ni le joueur A, ni le joueur B n'ont intérêt à dévier de la stratégie dominante (A, A).

La leçon principale du dilemme du prisonnier est la suivante : le résultat (A, A) est un équilibre de Nash mais le résultat (N, N) *Pareto-domine* cet équilibre. Par conséquent, un équilibre de Nash n'est pas nécessairement un optimum de Pareto. Pour l'être, il ne faut pas qu'il existe un autre résultat qui le *Pareto-domine*. Cette situation prend à défaut la rationalité économique : la rationalité économique, mise en œuvre par des individus égoïstes, mus uniquement par leurs intérêts personnels, ne conduit pas nécessairement au bien commun. Pour que tout le monde gagne, chaque joueur doit obtempérer son égoïsme. C'est ce que met en évidence la métaphore keynésienne des deux chauffeurs.

2. La métaphore keynésienne de deux chauffeurs

2.1. Formalisation

Écoutons l'histoire que raconte John Maynard Keynes :

Tout se passe comme si deux chauffeurs se rencontrant au beau milieu d'une nationale étaient incapables de se croiser par méconnaissance du code de la route. Leurs muscles ne leur seraient d'aucun secours, ni même un mécanicien ; et leur embarras serait le même si la route était meilleure. Rien ne les aiderait à en sortir, sinon un peu de réflexion [...].

Je crains que leurs camions ne se croisent jamais. Ils pourront veiller toute la nuit, engager des chauffeurs plus sobres, changer de moteurs et élargir la route ; jamais ils ne s'en sortiront, s'ils ne s'arrêtent pas un moment pour réfléchir et trouver avec le chauffeur d'en face le petit truc consistant, pour chacun, à se déplacer un petit peu sur la droite¹⁰.

Commençons par une description abstraite de cette métaphore keynésienne¹¹ que nous allons désormais appeler le « jeu du croisement de deux chauffeurs ». Ce jeu se déroule entre deux joueurs (chauffeurs), A et B, qui se disputent la route qui est trop étroite. Le bien qu'ils se disputent, c'est la priorité de passer en premier. La structure de ce jeu indique que chaque joueur dispose de deux stratégies dans ce conflit d'appropriation : être conciliant (C) ou agressif (A). La première stratégie, « conciliant », correspond à l'option « coopération » tandis que la seconde stratégie, « agressif », correspond à l'option « individualisme ou égoïsme ». Une fois qu'ils ont fait le choix de jouer, ils sont récompensés. Pour faciliter la démonstration, je suppose que chaque chiffre de la matrice des gains représente un indice du bien-être général de chaque joueur, mesuré en unités de satisfaction. Chaque unité correspond à un dollar. Par conséquent, si l'un joue « agressif » pendant que l'autre joue « conciliant », alors le premier gagne 2 U\$ et l'autre obtient 0. Si A et B sont conciliants, ils sont tous deux gagnants : (1\$, 1\$). S'ils font le choix d'être agressifs (violence, désordre, chaos), ils sont perdants : (-2\$, -2\$). Ce jeu du croisement de deux chauffeurs peut être résumé dans la matrice des gains suivante :

Figure 2 : Le jeu du croisement de deux chauffeurs

A B \	Conciliant	Agressif
Conciliant	1, 1	0, 2
Agressif	2, 0	-2, -2

L'analyse de ce jeu indique que pour jouer, chaque joueur doit se mettre à la place de l'autre. Si le joueur A choisit la stratégie C, alors le joueur B a intérêt de jouer A parce qu'il gagne 2 contre 0. Et si A opte pour la stratégie A, alors l'intérêt de B est de jouer C parce qu'il gagne le minimum 0 au lieu de perdre (-2\$). Le jeu étant symétrique pour les deux joueurs, le raisonnement de chaque joueur va procéder de la même manière. La stratégie individualiste ou égoïste (A, A) se traduit par une lourde perte pour les deux acteurs (-2, -2), alors qu'ils gagneraient tous les deux s'ils choisissaient la stratégie fondée sur l'esprit de coopération (1, 1). Ainsi,

10 John MAYNARD KEYNES, *La pauvreté dans l'abondance*, Paris, Gallimard, 2002, pp. 164-165.

11 La métaphore keynésienne des deux chauffeurs s'apparente bien au « jeu du croisement », très connu en théorie des jeux. Pour en savoir plus, voir Laurent CORDONNIER, *Coopération et réciprocité*, Paris, PUF, 1997, p. 50.

chaque joueur est appelé à jouer « conciliant » quelle que soit l'attitude de l'autre, car la seule issue coopérative ici est la conciliation mutuelle (C, C). Cette stratégie rapporte 0 contre - 2, lorsqu'on joue agressif. Toutefois, cet état n'est pas stable parce que la rationalité individuelle peut inciter chacun à jouer la stratégie contraire de l'autre : (C, A) ou (A, C). Ces points représentent l'équilibre de Nash où l'un des joueurs profite de la situation en raflant tout.

Ce type de jeu, appelé aussi « chickengame » ou « le jeu de la poule mouillée », fonctionne selon le principe suivant : si un joueur montre de la détermination dans sa stratégie, l'autre a tout intérêt à « s'écraser » ou à perdre la face pour éviter le déchaînement de la violence. L'instabilité de l'issue coopérative s'explique par le comportement opportuniste d'un des deux joueurs ou de tous les deux à la fois. Comme dans le dilemme du prisonnier, à force de tourner en rond, l'incertitude radicale rend impossible la prévision du comportement du partenaire même lorsqu'on essaie de se mettre à sa place. Pour finir, cette situation débouche sur un conflit de rationalité qui oppose : le théorème du minimax (C, C) et la fonction de meilleure réponse (C, A) ou (A, C). Pour que la solution (C, C) soit stable, il faut que chaque joueur obtempère son égoïsme, ce qui correspond chez Keynes à trouver le petit truc qui consiste pour chaque chauffeur à se déplacer un peu à sa droite. Ce jeu nous aide à comprendre et à expliquer pourquoi certains pays sont stables et d'autres instables ; pourquoi certaines nations réussissent ou progressent pendant que d'autres échouent, stagnent voire régressent.

2.2. Cadre d'analyse

2.2.1. Savoir distinguer la nature des problèmes

En appliquant le jeu du croisement de deux chauffeurs à la situation du Congo, on comprend que pour résoudre un problème, quel qu'il soit, il faut savoir en distinguer d'abord la nature, car de la nature du problème dépend la nature des solutions. Dans le jeu du croisement des deux chauffeurs, Keynes fait la différence entre la nature technique et la nature politique. La première correspond à la mobilisation ou à l'intensification des moyens techniques : biens matériels, ressources physiques et humaines. La seconde engage l'intelligence collective et la coopération.

Si l'on analyse la situation du Congo à l'aune de ce jeu, on dira que le problème du Congo est aussi d'une double nature, technique et politique. Le problème technique se manifeste à travers le manque des biens de consommation (santé, logement, habillement, nourriture, éducation, transport) ou des biens d'équipement (machines, industries, technologies de pointe, etc.). Bref, il s'agit des biens nécessaires à la survie. Pour résoudre ce problème technique, il suffit qu'on se procure de l'argent – par emprunt,

aide publique au développement ou par vente des matières premières afin de les acheter ou les financer. D'ailleurs le Congo, jusqu'ici, s'est toujours débrouillé ainsi sans pour autant parvenir à construire une vision commune de l'intérêt général et organiser le vivre ensemble.

En effet, le problème politique se manifeste à travers la faillite du projet étatique et l'échec du vivre ensemble. La solution à ce problème fondamental et prioritaire dépend de la capacité des acteurs à coopérer. Dès lors, chez Keynes, les deux chauffeurs ne s'en sortiront « s'ils ne s'arrêtent pas un moment pour réfléchir et trouver avec le chauffeur d'en face le petit truc consistant, pour chacun, à se déplacer un petit peu sur la droite ». Cela suppose l'esprit de coopération, car il est le seul équilibre qui permet aux joueurs de gagner ensemble. S'écarter un peu à sa droite suppose l'abandon de l'intérêt personnel pour le service du bien commun. Autrement dit, l'instinct coopératif incite les hommes à développer l'altruisme, la confiance, l'empathie, et le sens de la justice-équité. Ces valeurs tempèrent l'égoïsme individuel pour que les individus jouent le jeu du collectif (C, C) afin d'évoluer ensemble et de réussir ensemble. C'est cette capacité à coopérer qui cimente la société, rend les marchés performants, et augmente l'efficacité économique des agents en termes de création des biens publics, des richesses.

Par conséquent, si le Congo démocratique ne fonde pas le vivre ensemble sur l'esprit de coopération, alors il ne sortira pas de l'instabilité politique pour retrouver le chemin de la prospérité. Il a beau recourir à la violence comme mode de régulation des interactions, il ne s'en sortira jamais. Le recours aux bonnes leçons économiques des experts du FMI ainsi que de la Banque mondiale, considérés comme mécaniciens de l'économie nationale, ne l'aidera jamais à stabiliser durablement la société et l'économie nationale. L'embarras des Congolais restera le même malgré la diversité et l'abondance des ressources naturelles que possède le pays. On ne stoppera pas l'instabilité politique et on ne sortira pas de la caverne du sous-développement même si l'on dotait le pays d'infrastructures de qualité (autoroutes, ponts, écoles, hôpitaux, logement, industries). Enfin, même si l'on changeait le gouvernement ou le président (changer le moteur chez les chauffeurs keynésiens), la nomenclature du pays, la monnaie nationale, ou encore la territorialité en multipliant par « n » le nombre des provinces (le Congo est passé de 11 à 26 provinces depuis la décentralisation) ; même si l'on adoptait le fédéralisme, ou l'on divisait carrément le pays, le problème de fond restera le même tant que l'ordre social sera toujours fondé sur la logique de chacun pour soi ou l'individualisme outrancier. Pour que les Congolais s'en sortent, ils doivent s'arrêter un peu pour réfléchir ensemble afin de refonder leur contrat social sur l'esprit de coopération.

2.2.2. Deux leçons pour le Congo

a) Le chacun pour soi détruit le contrat social

Toute société dominée par l'égoïsme ou l'individualisme outrancier est une société condamnée à l'instabilité perpétuelle et à la régression. Elle est victime des divisions, tensions, conflits qui débouchent souvent sur la violence, la guerre. La guerre et l'instabilité continuelles favorisent le développement des comportements opportunistes qui empêchent l'émergence de l'esprit de coopération, car les individus cherchent à tirer un profit personnel dans toutes les situations stratégiques. La généralisation de la logique du « chacun pour soi » génère des dérèglements dans le fonctionnement de la société et de l'économie aussi bien au niveau microéconomique (individu, entreprise), méso-économique (institutions, organisations, associations) que macroéconomique (national ou international). Au final, l'égoïsme détruit tous les ressorts du vivre ensemble.

Ainsi sur le plan économique, par exemple, la logique des intérêts particuliers provoque une désorganisation dans les mécanismes de production, d'échange et de distribution des richesses. Celles-ci ne sont plus produites par la combinaison du capital, du travail et du progrès technique. Elles ont plutôt pour cause la rente politique et/ou minière, la spéculation et la corruption. La logique de « chacun pour soi » génère des effets négatifs sur les investissements qui sont détournés de besoins fondamentaux pour être réorientés vers les rentes les plus juteuses. Elle rend, par conséquent, opaque et arbitraire le processus de définition des besoins économiques et de l'allocation des ressources dans la mesure où le choix des priorités ne fait pas l'objet du débat public ou du dialogue social. L'absence de critères démocratiques entraîne un manque de transparence et de fiabilité qui finira par décourager les gens de développer l'esprit de coopération.

Sur le plan social, la logique de « chacun pour soi » engendre des inégalités dans le partage et/ou l'accès au pouvoir et aux ressources. Dès lors, la classe des privilégiés s'accapare du pouvoir et des richesses qu'elle distribue, non pas en fonction des critères de compétence, de mérite ou de solidarité nationale, mais plutôt selon les critères très rétrécis d'appartenance politique, régionale, tribale, ethnique ou clanique. Ces inégalités alimentent les tensions et conflits dont l'accumulation finit par provoquer la guerre et la violence qui menacent la société de désordre ou de chaos. Et finalement, la logique de « chacun pour soi » fragilise le contrat social en laissant le marché seul construire un ordre social fondé sur la rationalité-calcul qui consiste à calculer ce que rapporte ou coûte toute action.

Dans le domaine institutionnel, cette logique favorise la généralisation de la corruption, la spéculation et la rente qui paralysent les services publics et le secteur privé jusqu'à l'affaiblissement des institutions. La corruption alimente les comportements opportunistes ou rentiers dans la mesure où

chaque agent économique recherche des moyens artificiels d'enrichissement ou d'accès au revenu et au pouvoir. Elle empêche, de ce fait, l'émergence d'un État de droit, d'une solidarité nationale et d'une justice distributive. Il en résulte des distorsions sur le marché qui s'expriment à travers une information asymétrique et imparfaite et une concurrence déloyale. Cette situation engendre l'incertitude qui favorise, à son tour, l'émergence des marchés noirs ou parallèles, évoluant en toute impunité. Dans ce contexte, l'émergence d'une classe moyenne devient difficile, car la corruption alimente les mécanismes de l'enrichissement facile, illicite et sans cause qui, au final, décourage le capital, entrepreneuriat (travail) et l'innovation (progrès).

Au niveau politique, la logique des intérêts particuliers entretient la confusion entre la sphère publique et la sphère privée au point qu'il devient difficile de distinguer les ressources publiques des ressources personnelles des dirigeants ou fonctionnaires de l'État. L'État-nation se transforme alors en État-famille, géré selon la logique de la solidarité familiale, clanique, ethnique, tribale ou régionale. On se prend pour l'État et on prend sa famille pour l'État : l'État, c'est Moi, dira-t-on ! Pour pérenniser leurs acquis, les dirigeants recourent aux méthodes de conquête et de maintien au pouvoir telles que la corruption, la fraude électorale, la manipulation de la loi fondamentale, le népotisme, le clientélisme, la kleptomanie, le totalitarisme, la violence, la guerre, etc.

Enfin, au niveau juridique, la logique de « chacun pour soi » entraîne un affaiblissement de la loi qui se traduit par une absence de contrôle et de sanction. Les gens cherchent à profiter du système en contournant la loi qui devient incapable de punir les délinquants. Dans une société où personne ne respecte la loi, les notions de justice, de droit et d'égalité des chances deviennent aléatoires. L'absence de justice compromet l'existence même de la société, car la justice est l'une des institutions fondatrices du vivre ensemble. Or, sans institutions, c'est le retour à l'état de nature hobbesien, caractérisé par le règne de l'arbitraire, de la loi du plus fort, de la guerre de chacun contre chacun, du désordre, de l'anarchie, du chaos.

b) *L'esprit de coopération est source d'équilibre et de progrès*

La vie en société, comme d'ailleurs la circulation sur une route, obéit à des règles communes qui doivent être respectées par tous et ce, pour le bien de tous. C'est d'ailleurs dans ce sens que John Rawls se propose de définir la société :

Une société est une association, plus ou moins autonome, de personnes qui, dans leurs relations réciproques, reconnaissent certaines règles de conduite comme obligatoires, et qui, pour la plupart, agissent en conformité avec elles [...]. Bien qu'une société soit une tentative de coopération

en vue de l'avantage mutuel, elle se caractérise donc à la fois par un conflit d'intérêts et par une identité d'intérêts. Il y a identité d'intérêts puisque la coopération sociale procure à tous une vie meilleure que celle que chacun aurait eue en cherchant à vivre seulement grâce à ses propres efforts. Il y a un conflit d'intérêts puisque les hommes ne sont pas indifférents à la façon dont sont répartis les fruits de leur collaboration, car dans la poursuite de leurs objectifs, ils préfèrent tous une part plus grande de ces avantages à une petite. On a donc besoin d'un ensemble de principes pour choisir entre les organisations sociales qui déterminent cette répartition des avantages et pour conclure un accord sur une distribution correcte des parts¹².

Comme on peut le remarquer, toute société est censée assurer des avantages mutuels à chacun de ses membres. Par ailleurs, pour qu'une société soit dite « ordonnée », il faut qu'il y ait un consensus sur les règles ou le contrat social. Autrement dit, il faut qu'il y ait un système de coopération sociale à même de favoriser la confiance généralisée, le souci de l'autre, le sens de l'équité, le sens éthique, l'envie de servir le bien commun, etc. C'est sur ces types de valeurs ou de règles que reposent la stabilité et la prospérité d'une société. Mais pour construire une « société ordonnée », un contrat social juste et stable, on a besoin des principes pour guider le choix collectif, car l'ordre social n'est pas spontané. Pour l'auteur de la *Théorie de la justice*, ces principes sont ceux de la justice sociale. Celle-ci traite de la manière dont les institutions déterminent les droits et devoirs fondamentaux des citoyens dans tous les domaines de la vie. Pour construire le contrat social, Rawls place les individus dans la « position originelle » où, dans leur autonomie, ils consentent librement à adopter les principes qui doivent réguler la société.

→ Premier principe : La justice-équité

La construction d'un contrat social doit reposer principalement sur la justice que John Rawls considère comme « la première vertu des institutions sociales ». Pour lui, « des institutions sont justes quand on ne fait aucune distinction arbitraire entre les personnes dans la fixation des droits et des devoirs de base, et quand les règles déterminent un équilibre adéquat entre des revendications concurrentes à l'égard des avantages de la vie sociale »¹³. Il s'agit ici de la justice distributive qui soulève le problème du partage du pouvoir et des richesses générées dans une société. Autrement dit, les interactions politiques, économiques et sociales doivent être régulées grâce à une conception publique de la justice car, pense John Rawls,

[...] Nous dirions qu'une société est bien ordonnée lorsqu'elle n'est pas seulement conçue pour favoriser le bien de ses membres, mais lorsqu'elle est aussi déterminée par une conception publique de la justice. En ce

12 John RAWLS, *Théorie de la justice*, Paris, Éditions Points, 2009, p. 30.

13 *Ibid.*, p. 31.

sens, il s'agit d'une société où, premièrement, chacun accepte et sait que les autres acceptent les mêmes principes de la justice et où, deuxièmement, les institutions de base de la société satisfont, en général, et sont reconnues comme satisfaisant ces principes, etc. Il existe un point de vue commun à partir duquel les revendications peuvent être arbitrées¹⁴.

La justice est pensée ici comme équité dans la mesure où elle doit, d'une part, lutter contre les inégalités injustes et, d'autre part, accepter certaines inégalités nécessaires pour améliorer le sort de tous et des plus défavorisés en particulier. En d'autres termes, tous les biens sociaux (la liberté, les facilités, les revenus, la richesse et les bases sociales du respect envers soi-même) doivent être distribués par parts égales à moins qu'une répartition inégale de ces valeurs ou de l'une d'entre elles soit dans l'intérêt de tous. De ce point de vue, on distingue plusieurs sortes de justice : la justice distributive, objet des analyses de Rawls, qui consiste à distribuer des biens peu abondants entre individus en situation similaire ; la justice commutative règle les aspects particuliers des relations entre individus ; la justice rétributive condamne à une peine ou une punition celui qui a enfreint une norme ; et enfin, la justice réparatrice ou transitionnelle juge ceux qui sont impliqués dans un changement de régime politique.

Une fois qu'une conception publique de la justice est adoptée, les individus peuvent alors choisir des institutions équitables dont l'objectif est d'atténuer les effets du hasard sur les distributions initiales dans la structure de la société. La détermination de ces institutions exige que les individus soient dans une situation de « position originelle » et de « voile d'ignorance ». En effet, dans la position originelle, les individus se comportent comme s'ils choisissaient les règles d'un jeu de hasard qui les placeraient dans une situation d'ignorance de leurs positions futures. Ainsi, la position originelle est censée leur permettre de faire le choix des principes et des institutions sans être égoïstes, car personne ne se trouve avantagée par rapport aux autres. De ce fait, cette impartialité, relative à la procédure de la décision collective, fait intervenir la justice-équité dans la construction du contrat social. Pour garantir l'impartialité, les individus doivent être placés « derrière un voile d'ignorance » qui implique l'ignorance de leurs positions sociales actuelles et futures, de leurs intérêts, de leurs capacités, de leurs talents, de leurs catégories morales ; bref, de ce qu'ils sont vraiment. La position originelle et le voile d'ignorance débouchent sur deux autres principes que Rawls considère comme les piliers du contrat social juste, notamment : le principe d'égalité de liberté et le principe de différence.

→ *Deuxième principe d'égalité de liberté*

Le principe d'égalité de liberté est stipulé en ces termes : « En premier lieu : chaque personne doit avoir un droit égal au système le plus étendu de libertés

14 John RAWLS, cité par Catherine AUDARD, *Qu'est-ce que le libéralisme ? Éthique, politique, société*, Paris, Gallimard, 2009, p. 401.

de base égales pour tous qui soit compatible avec le même système pour les autres. En second lieu : les inégalités sociales et économiques doivent être organisées de façon que, à la fois, (a) l'on puisse raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient à l'avantage de chacun et (b) qu'elles soient attachées à des positions et à des fonctions ouvertes à tous »¹⁵. Les libertés de base, dont il est question, renvoient aux libertés politiques, d'expression, de réunion, de pensée et de conscience. Ces libertés de base sont des droits, par exemple, le droit au vote ou à l'éligibilité, le droit à la propriété privée. Elles sont nécessaires au fonctionnement d'une société démocratique. Celle-ci doit organiser les inégalités de façon à ce qu'« elles apportent aux plus désavantagés les meilleures perspectives ». D'autre part, ces inégalités doivent être attachées à des fonctions et des positions ouvertes à tous afin de respecter le principe de la justice égalités des chances.

L'égalité est fondée sur la ressemblance entre des êtres humains en tant que personnes morales, capables du bien et capables d'un sens de la justice. Dès lors, ce principe est lié à la règle du maximin, c'est-à-dire du « maximum minimorum » qui sert de critère de délibération. Étayons cette règle en nous appuyant sur un exemple que donne Rawls lui-même :

Soit g (g) une fonction de gain à maximiser, et qui dépend de la décision individuelle (d) et du contexte (c). Ainsi $g = f(d, c)$. Si on suppose qu'il y a trois décisions possibles et trois contextes possibles, alors on obtient le tableau ci-après :

	Contextes		
Décisions	C1	C2	C3
D1	-7	+8	+12
D2	-8	+7	+14
D3	+5	+6	+8

Ce tableau représente, selon Rawls, des gains et des pertes dans une situation qui n'est pas un jeu de stratégie. Personne ne joue contre la personne qui prend la décision et qui se trouve face à plusieurs contextes possibles. La réalisation effective de certains de ces contextes plutôt que d'autres ne dépend ni de la décision de la personne qui choisit, ni de l'annonce de ses choix. Les nombres sur le tableau représentent des valeurs monétaires (en centaines de dollars) par rapport à une certaine situation initiale donnée. Si on applique la règle du « maximin », on choisit alors, eu égard au contexte (c), la D3 qui correspond à une situation où on gagne plus et on perd moins. Dans ce cas, le pire est de gagner 500 dollars ; mais cette situation est mieux que le pire des autres décisions où on perd soit 800 dollars (D2), soit 700 dollars (D1). « Ainsi, conclut Rawls, le choix D3 maximise la fonction f (d, c) pour la valeur de c qui, pour un d donné,

15 John RAWLS, *Op. cit.*, p. 91.

minimise *f*. Le terme « maximin » signifie le « maximum minimorum » et la règle attire notre attention sur le pire qui puisse arriver chaque fois que nous prenons l'une des décisions possibles, et nous conduit à décider sur cette seule base »¹⁶. Autrement dit, cela exige que le sort de l'individu le plus mal loti dans la société doit être maximisé avant celui de tous les autres. Elle suit, pour ainsi dire, un ordre lexical des niveaux de bien-être des individus qui part du plus bas au plus élevé. Le bien-être dépend de la distribution des biens premiers que sont « les droits et libertés, les pouvoirs et les possibilités ouvertes, le revenu et la richesse ».

Cet exemple nous apprend que dans une société de type démocratique, les interactions sociales peuvent conduire à un équilibre entre le minimax et le maximin. Cet équilibre est le résultat du jeu entre ceux qui minimisent le maximum et ceux qui maximisent le minimum. En d'autres termes, une politique économique redistributive peut apporter une solution au problème de la pauvreté dans la mesure où le plus petit sacrifice consenti par les plus favorisés de la société peut constituer le plus grand avantage des plus défavorisés de ladite société. C'est pour cette raison que la liberté et la justice doivent être prioritaires dans le jeu social. En effet, la règle de la priorité de la liberté stipule que la liberté ne peut être limitée qu'au nom de la liberté. Cela revient aussi à dire qu'une limitation des libertés de base n'est possible que si elle permet de renforcer le système de libertés, partagé par tous. Ensuite, la règle déclare que la justice est prioritaire par rapport à la recherche de l'efficacité et du bien-être. Cette justice est fondée sur le principe d'égalité des chances et sur le principe de différence sociale.

Le premier correspond à une égalité réelle et non formelle des chances. Rawls lui-même l'appelle « le principe de la juste égalité des chances » pour montrer que chaque membre d'une société donnée devrait avoir une chance équitable d'accéder à des positions sociales, car à capacités égales, chances égales dans la vie. L'objectif de ce principe consiste à égaliser les conditions de départ dans la vie de tous les individus en fonction de leurs désirs légitimes à satisfaire leurs propres aspirations. Cela veut dire aussi que les conditions de départ d'origine naturelle, géographique, économique, culturelle, ethnique et tribal ne peuvent pas constituer des facteurs absolus qui déterminent la situation future d'un individu. Pour être plus précis, disons qu'un individu né, par exemple, dans une famille pauvre ou riche ne doit pas connaître un destin conditionné par cette dotation initiale.

Le second principe – principe de différence – indique qu'un degré d'inégalité est admissible s'il améliore les chances des plus défavorisés et s'il renforce la solidarité entre les plus défavorisés et les plus favorisés. Cette coopération est fondée sur la rationalité individuelle qui montre que le destin des uns et des autres est lié parce que nous vivons en société.

¹⁶ John RAWLS, *Op. cit.*, p. 225, note 19.

Dans ce sens, la justice est conçue comme réciprocité puisque chacun peut se trouver dans une pire situation. C'est donc sur une conception partagée de la justice qu'est fondée la coopération qui garantit la stabilité, la cohésion sociale et politique.

Conclusion

Si la RD Congo, comme d'ailleurs les autres pays africains, veut prendre inexorablement le chemin de la prospérité, il lui faudra créer du consentement collectif autour d'un nouveau contrat social démocratique et encourager son appropriation collective. En d'autres termes, il faut résoudre l'équation complexe du vivre ensemble qui est une véritable quadrature du cercle. Les leçons que nous administre notre jeune démocratie, du moins depuis 2006 doivent nous encourager pour atteindre cet objectif. Les élections de 2006, de 2011 et de 2018 ont mis en évidence les fragilités du contrat social et de la démocratie à la congolaise. Le fonctionnement de cette dernière ne peut pas se réduire à ses formes procédurales en limitant, par exemple, la délibération publique aux duels électoraux et la légitimité aux onctions du suffrage. La société congolaise, encore moins l'intérêt général, n'est pas seulement l'addition de ses composantes politiques, régionales, ethniques ou tribales, car le Tout est supérieur à la somme des parties. Les élections doivent s'inscrire dans une culture politique caractérisée par la confiance généralisée, le souci de l'autre, le respect des règles communes, le sens de la justice-équité, l'envie de servir le bien commun, le désir de vivre ensemble. Ces valeurs sociales sont l'élément manquant à notre contrat politique. Il faut donc refonder les institutions sur ces principes de base, car le facteur institutionnel est essentiel à l'émergence d'un contrat social juste et stable parce qu'il est censé protéger les acteurs contre la loi du plus fort, la tricherie ou tout autre comportement opportuniste. ■